

10<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

**Abonnements**

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

**LES ÉVÉNEMENTS**

**La finance internationale contre le recouvrement de la créance française. — Le communisme au service de l'Allemagne contre la France: Deux faits significatifs. — La résistance allemande; le Reich voudrait arrêter toute activité dans la Ruhr. — Les deux solutions: le simple contrôle ou l'exploitation directe.**

Il a été dit, et répété maintes fois, que la principale opposition au recouvrement de la créance française est menée par la finance internationale, spécialement par la finance anglo-américaine.

Ceci rend déjà inexplicable l'attitude des communistes et des socialistes de toutes espèces qui, par leur propagande anti-française, se font les plus précieux auxiliaires des « dieux de l'argent. »

Rencontre déconcertante ! Mais, comme la propagande communiste-socialiste pourrait faire illusion aux masses, dans une certaine mesure, il importe de ne se laisser pas, et d'établir de mieux en mieux aux yeux de tous l'odieuse besogne des financiers internationaux.

Pour dénoncer ces « nouveaux dieux » et leurs méfaits, le député A. Fribourg vient de donner aux *Annales* une étude qui mériterait d'être lue de tous les Français.

Il résume en ces termes le raisonnement des *businessmen* anglo-américains: briser l'Allemagne, qui les menaçait, par la force de la France, la ruiner partiellement et la réduire en esclavage à leur profit grâce à la victoire française; puis ruiner partiellement la France et la transformer, elle aussi, en sujette, en lui refusant les indemnités que le droit lui donne et en lui réclamant les créances qu'on a sur elle.

On ne saurait mieux définir la « politique » de la finance internationale !

Quel a été son programme ? Sinon affaiblir l'Allemagne, en se servant de la France ?

Puis diminuer et asservir la France elle-même ?

Et le député A. Fribourg d'ajouter :

Si ce but était atteint, les « dieux » jugeraient que la guerre n'a pas été inutile: elle aurait fondé leur puissance sur des bases solides... L'argent régnerait sur la Terre.

Millions de morts de tous pays, victimes innombrables, est ce pour cela que vous avez souffert ? Tant d'héroïsme et de douleur, tant d'exaltation d'âme devaient aboutir au seul triomphe de l'or ? Jamais nous ne l'admettrons !

Non, jamais la France n'admettra d'être ruinée pour le seul profit des financiers internationaux !

Mais ce qu'elle ne comprend pas, ce qu'elle ne parvient pas à comprendre, c'est que nos bons communistes poussent leur haine de la France, — qui en la circonstance représente pourtant non seulement le droit mais la liberté, — jusqu'à s'allier au capitalisme international, jusqu'à être son plus actif serviteur.

Voilà l'alliance inconcevable qu'il s'agit de dénoncer devant le pays. — Alliance consciente ou inconsciente d'ailleurs.

Nos communistes eux-mêmes ne s'embarrassent pas pour déclarer que leur mot d'ordre vient de Moscou. Or, il est patent que Moscou et Berlin collaborent étroitement: le communisme bolchevique et l'impérialisme germanique ne répugnent pas à s'allier pour abattre, encore qu'avec des desseins différents, les nations occidentales.

N'importe-t-il pas aux deux de désorganiser ces puissances, l'une dans l'espoir d'instaurer le communisme universel, l'autre de réaliser sa suprématie sur la vieille Europe ?

Et de fait, ainsi que le remarque le Temps :

Chaque fois que la France prétend, sous une forme quelconque, exercer un des droits qu'elle tient du traité de Versailles, les communistes de France se dressent contre l'exercice de ce droit. Chaque fois que la France, pour des raisons diverses, a laissé l'exercice de ce droit en souffrance, les communistes de France ont modéré leur propagande.

Et notre confrère d'ajouter :

Il y a eu ainsi, depuis le jour où le traité de Versailles est entré en vigueur, une action double du communisme français :

une action à marche ralentie quand la France diffère l'exécution du traité, une action à marche exaspérée dès qu'elle la reprend.

Voici deux preuves manifestes de cet appui donné par les communistes à Berlin.

1<sup>o</sup> Hier, le 22 décembre, à la veille de la conférence de Paris, les communistes lancent un appel où il est dit :

Les ouvriers des deux pays (Allemagne et France) doivent s'organiser pour déchirer le traité de Versailles. L'Allemagne ne peut pas payer. La conférence interalliée de Paris (qui va se réunir le 2 janvier) doit délibérer sous la menace d'une grève générale franco-allemande. A bas l'occupation de la Ruhr !

Ainsi la conférence de Paris va se tenir, l'occupation de la Ruhr va avoir lieu: l'action des communistes français, conjuguée avec celle du gouvernement russe, au bénéfice de l'Allemagne, prétend s'opposer, par la grève et par la force, à l'occupation de la Ruhr, parce que « l'Allemagne ne peut pas payer ».

Et la France, peut-elle payer ? Peut-elle payer pour l'Allemagne ?

2<sup>o</sup> Aujourd'hui, une autre menace pointe contre l'Allemagne. Une menace dont elle est responsable elle-même. L'Allemagne doit payer le 31 janvier courant, en vertu de l'état des paiements du 5 mai 1921 — elle a eu le temps de s'y préparer — 500 millions de marks-or. Aussitôt l'action communiste française s'accélère. Sous la signature d'étrangers, dont un Allemand, Clara Zetkin, l'*Humanité* publie un appel sous ce titre : « Pour une grève générale le 31 janvier. L'Allemagne doit payer la France le 31 janvier. Le parti communiste français, s'il n'a heureusement pas le pouvoir, donne du moins l'ordre de faire grève générale le 31 janvier. »

Ce n'est pas tout. L'appel demande que, pour la préparer, il y ait une conférence préalable le 21 janvier.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

Où ? A Berlin !!! Est-il admissible que la France tolère plus longtemps l'activité, souverainement dangereuse, des communistes ?

Ce qu'il faut que le peuple de France sache c'est que si le sang coule demain dans la Ruhr, la responsabilité en pèsera avant tout sur les communistes.

1<sup>o</sup> ou bien, nous exercerons sur l'Allemagne une pression telle qu'elle se résignera et consentira à exploiter elle-même la Ruhr, sous notre contrôle ;

2<sup>o</sup> ou bien, nous n'exercerons pas cette pression et devons alors assurer nous-mêmes l'exploitation des gages : mais ceci exige plus que les quarante ou cinquante techniciens que nous avons dépêchés dans la Ruhr, où opèrent normalement quelque 5.000 ingénieurs allemands.

Cette dernière solution équivalait à la substitution complète de l'état français à l'état allemand dans les provinces occupées.

Nos préférences vont à la première qui était seule d'ailleurs dans le programme français : c'est celle que nous devons amener le Reich à accepter, bon gré mal gré.

M. D.

**INFORMATIONS****Dans la Ruhr****Les boches doublent les appointements de leurs fonctionnaires**

Le gouvernement du Reich, d'accord avec les gouvernements des différents Etats confédérés, a doublé l'allocation de paiement accordée aux fonctionnaires des territoires anciennement et nouvellement occupés.

**Des alsaciens remplaceraient les banquiers défilants**

Sur l'invitation du ministère des finances, la Société générale alsacienne vient de désigner une cinquantaine de ses meilleurs employés qui partiront pour Dusseldorf, à l'effet d'y ouvrir une succursale pour remplacer les banques allemandes qui fermentaient.

**Les expulsions continuent.**

Le conseiller de gouvernement de Roderer, le conseiller financier Haekling, le garde général des forêts Bruno Schmitz, le directeur de la Reichsbank de Ludwigshafen et le conseiller financier du Palatinat ont été révoqués de leurs fonctions et expulsés de l'Allemagne occupée.

**Leur familles ont un délai de quatre jours pour quitter le pays.**

On annonce que Munich est la capitale de la réaction: l'agitation contre la France augmente chaque jour. On s'attend à des manifestations violentes.

**L'évacuation des troupes allemandes**

Le ministre de la Reichswehr, informé de l'occupation possible de Hanovre par les troupes françaises, a déclaré que l'évacuation des garnisons allemandes devant l'arrivée des troupes françaises cessera à Munster. A partir de là, les soldats allemands resteront à leur poste. C'est ainsi que les garnisons d'Osnabruck, de Minden et de Wunstorf ne seront pas retirées quoi qu'il advienne.

**Les mineurs font grève**

Depuis lundi, la grève des bras croisés a commencé dans les mines Theysen et Rhombshapof. D'autres ouvriers d'une mine d'Essen sont descendus dans la mine mais ne travaillent pas.

**Le sabotage des douanes**

Les agents des douanes allemands sur les frontières hollandaise, belge et luxembourgeoise ont abandonné la perception des taxes douanières sur les articles importés.

**Cette manière d'agir a évidemment pour but d'empêcher l'argent perçu de tomber entre les mains des Alliés.****L'Allemagne et le service obligatoire**

Le correspondant du *Daily Mail* à Mayence, déclare apprendre de bonne source que l'Allemagne est à la veille d'instaurer à nouveau le service militaire obligatoire.

**Des négociations à cet effet ont eu lieu durant ces derniers jours, entre Berlin, Munich, et Stuttgart.****L'attitude de l'Amérique****Le Star écrit :**

« Les Etats-Unis, qui tout d'abord ont critiqué l'attitude de la France, penchent maintenant de son côté. »

« On commence en effet, à se rendre compte que l'occupation de la Ruhr oblige rapidement l'Allemagne à reconnaître ses obligations qui lui incombent en vertu du traité de Versailles, qui, malgré les plaidoyers et les protestations de Berlin, a conservé sa vigueur. »

**M. Hughes démissionnerait**

Selon le *New-York World*, le bruit court qu'il se pourrait que M. Hughes, secrétaire d'Etat, donne sa démission; on ne possède, néanmoins, aucune confirmation de ce bruit.

**Lord Curzon partirait**

Lord Curzon, qui avait formé le projet d'abréger son séjour à Lausanne, a consenti à le prolonger quelque peu par déférence pour les autres délégations alliées. On croit savoir, néanmoins, qu'il s'est fixé à lui-même une date irrévocable pour son départ qui aurait lieu, au plus tard, le 30 de ce mois.

**Une agression bulgare**

D'après une dépêche de Belgrade, reproduite par divers journaux, une bande de Bulgares aurait traversé la frontière méridionale de la Serbie et attaqué le village de Kadruialk. Vingt habitants auraient été tués.

Le gouvernement aurait envoyé des renforts et envisagerait la possibilité de placer des troupes le long de la frontière.

**Un crime**

Une jeune femme, âgée de 20 ans, Germaine Berton, a tué de deux coups de revolver M. Marius Plateau, secrétaire général de l'Action Française.

Après avoir commis son crime, dans le bureau même de M. Plateau, la meurtrière retourna le revolver contre elle et se blessa d'une balle au sein gauche, mais la blessure est sans gravité.

Germaine Berton a déclaré que c'était Léon Daudet qu'elle voulait tuer et dans ce but, elle s'était rendue chez lui, mais elle ne fut pas reçue.

La première déclaration faite par Germaine Berton à la police fut celle-ci : « Dites aux amis du parti anarchiste que j'ai fait mon devoir. »

**L'élection sénatoriale de la Gironde**

La Fédération radicale et radicale-socialiste de la Gironde ayant opposé une candidature à celle de M. Chaumet, ancien député, ancien ministre, M. G. Le Guendal, avocat à la Cour, vice-président de la Fédération radicale-socialiste, vient d'envoyer sa démission à cette Fédération.

**Arrestation de M. Cachin**

M. Cachin, député communiste, a été arrêté samedi soir et écroué à la Santé.

**Doux régime**

La commission nommée par le comité exécutif central des Soviets pour faire une enquête sur les exécutions illégales des prisonniers politiques a établi que, au cours de l'année 1922, le département politique central a fait fusiller sur ses ordres arbitraires 824 personnes. Toutes les victimes avaient été condamnées à mort par les tribunaux, mais elles avaient fait appel. On les a mises à mort avant que les autorités compétentes se fussent prononcées au sujet de leur recours en cassation.

**Un canon monstre**

La Fonderie maritime de Ruelle vient de terminer un canon dont le tube seul pèse 90.000 kilos et mesure 21 mètres. Avec son berceau et le wagon-truck spécial, il atteint le poids énorme de 230 tonnes. Le projectile de ce monstre pèse 420 kilos et la portée de tir dépasse 90 kilomètres.

Il quittera prochainement les usines de Ruelle et sera dirigé sur un port de guerre, pour être affecté à la défense des côtes.

**Chambre des Députés****Stance du 20 janvier 1923**

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion de la loi de finances. Elle adopte les articles 9, 9 bis, 9 A, 9 B, 9 C, 10, 11. Un amendement tendant à supprimer l'article 13 est repoussé, et les articles 13 à 17 sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la loi de finances est reprise. L'article 18 est voté, ainsi que l'article 19 qui est relatif aux taxes sur les spectacles. Au sujet des spectacles cinématographiques, le paragraphe de la loi du 28 juin 1920 est modifié

ainsi qu'il suit : « Cinématographes : 60/0 jusqu'à 15.000 francs de recettes brutes mensuelles; 10 0/0 pour les recettes mensuelles comprises entre 15.000 et 30.000; 15 0/0 entre 30.000 et 50.000; 20 0/0 entre 50.000 et 100.000; 25 0/0 au-dessus de 100.000 fr. »

Cet amendement est adopté par 564 voix contre 12.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

**Séance du 22 janvier 1923**

Dans la séance du matin, la Chambre vote un projet de loi portant attribution d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition nationale coloniale de Marseille. Puis elle reprend la discussion de la loi de finances.

L'article 24 A, fixe le prix des tabacs à 27 fr. 50 le kilo.

Dans l'après-midi, la Chambre reprend la discussion de la loi de finances. Les articles 25 à 75 sont adoptés.

**CHRONIQUE LOCALE TRANSFERT**

Quand les arrière-petits-neveux de nos arrière-petits-neveux seront grands, ils verront de belles, de merveilleuses choses, mais ils ne retrouveront plus le cadre dans lequel nous, leurs grands oncles, avons vécu, aimé, souffert, jouti !

Mais il est heureux pour les grands-oncles de voir la transformation du pays où ils ont passé leurs jours heureux ou malheureux.

Et c'est ainsi qu'avant d'aller *ad patres* il serait bien agréable à quelques-uns d'entre nous, de voir réaliser un projet qui est tout préparé et qui transformera les « combes » des environs de Cahors, en industries, en villas copuriches, voire en forteresse ! Eh ! oui ! ne riez pas ! Depuis les Pharaons, il y a eu tellement de transformation dans le genre de vie, dans le paysage des diverses contrées, qu'il n'est pas impossible que le genre de vie actuel — qui n'a rien d'agréable — et que l'aspect de nos contrées soient changés de tout au tout.

Il y a quelques mois, l'Administration des Ponts et Chaussées achetait un terrain situé près de la Beyne (Cahors) sur lequel on devait édifier un vaste hangar pour remiser des machines, rouleaux compresseurs, casseurs et autres.

Puis réflexion faite, l'Administration décida de revendre ce terrain. Elle l'avait payé 2.000 francs, elle l'aurait à l'adjudication, — mise à prix 1.200 francs.

Et puis, l'adjudication n'a pas eu lieu. Pourquoi ?

Eh bien, c'est peut-être vrai, c'est peut-être faux, mais il paraît que ce terrain de la Beyne est destiné à une installation plus noble que celle d'une remise, d'un hangar.

Il paraîtrait que sur ce terrain, on va édifier une Poudrière !

La Poudrière qui se trouve aux Remparts sera supprimée et son contenu, quelques caisses de cartouches, et de grenades seront logés dans la future forteresse de la Beyne !

Pour notre part, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que ce déplacement ait lieu: après tout, nous commençons à être habitués, à Cahors, à des déplacements de toutes sortes, avec ou sans utilité pour les intérêts généraux, mais avec la douce satisfaction pour les contribuables, de payer les frais de ces déplacements.

Qu'est-ce que cela peut bien faire ? Nul ne s'occupait de la Poudrière des Remparts: elle était sans profit pour Cahors. A la Beyne, l'installation de la Poudrière donnera une plus value aux terrains en friche, et occasionnera des travaux de construction, sans compter peut-être les dommages et intérêts que certains propriétaires de friches ne manqueront pas de réclamer en raison d'un voisinage dangereux.

Et ça coûtera ce que ça coûtera. On paiera bien !

Mais nous le répétons, tout cela n'est qu'un projet, un de ces projets fameux qui finira comme d'autres, notamment comme le projet relatif au rétablissement de la batellerie sur le Lot, et qui s'est traduit par des dépenses inutiles que les contribuables n'ont eu que le devoir de solder !

Nos arrière-petits-neveux verront de belles choses: puissions-nous les voir, mais les laisser payer à nos arrière-petits-neveux !

LOUIS BONNET.

**A la Chambre**

Dans la liste des candidats aux grandes commissions de la Chambre, nous relevons le nom de M. Delmas, candidat à la Commission de l'enseignement et des Beaux-Arts et le nom du prince Murat, candidat à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

**Au Sénat**

Dans la liste des candidats aux commissions générales du Sénat, nous relevons les noms de M. Loubet, candidat à la Commission des chemins de fer, transports et outillage national et de M. Fontanille, candidat à la Commission d'hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociales.

**Médaille militaire**

La médaille militaire est attribuée au soldat Gagnebet (Gustave-Amb.) du 7<sup>e</sup> d'infanterie: « Bon soldat, très grièvement blessé, le 14 septembre 1914, au combat de Minaucourt, en faisant son devoir. » Nos félicitations à ce brave soldat.

**Médaille de la famille française**

L'*Officiel* du 20 janvier publie de longues colonnes de mères de famille nombreuse auxquelles la médaille de la Famille française a été attribuée. Il n'y a aucune médaille pour le Lot.

**Au barreau de Cahors**

L'ordre des avocats de Cahors est autorisé à appliquer aux besoins des œuvres de prévoyance, fonctionnant sous son contrôle et organisées au profit de ses membres, les allocations accordées par les tarifs pour droits de plaidoirie, sauf en matière d'instances, dont les frais sont recouverts en vertu des dispositions des lois sur l'assistance judiciaire.

**A la mémoire des Normaliens**

Le monument élevé à la mémoire des anciens élèves de l'Ecole Normale de Cahors morts pour la France est presque terminé.

Ce monument sera édifié dans la cour d'honneur de l'Ecole Normale. On sait, en effet, qu'il est question de supprimer l'Ecole Normale d'instituteurs: or, il paraissait qu'on voulait placer le monument ailleurs que dans la cour de cet établissement qui serait destiné, après de coûteuses réparations, à divers services administratifs.

Mais les instituteurs, anciens élèves de l'Ecole Normale, ont manifesté leur intention de dresser le monument dans l'établissement où ceux qui sont morts pour la France ont fait leur éducation.

Et ils ont eu gain de cause.

**Le prix des tabacs**

Dans sa séance de lundi, la Chambre a voté l'augmentation du prix du tabac à fumer.

Le prix du kilo est fixé à 27 fr. 50. Fumeurs, nous paierons le paquet de scerferlati 1 fr. 10 au lieu de 1 fr.

**Fédération des associations agricoles du Lot**

Une réunion générale de la Fédération et de la Coopérative Agricole aura lieu le dimanche 28 janvier, à 13 heures 30, au siège de la Fédération « Maison de l'Agriculture » Ancien Evêché, Cahors.

**Ordre du jour:** 1<sup>o</sup> Compte rendu de l'exercice 1922 (Fédération et Coopérative); 2<sup>o</sup> renouvellement du Conseil d'Administration de la Fédération (un tiers); 3<sup>o</sup> renouvellement du Conseil d'Administration de la Coopérative (un tiers); 4<sup>o</sup> congrès de 1923 de la Fédération régionale du Centre-Sud; 5<sup>o</sup> questions diverses.

**Contre la mortalité du bétail**

Une réunion générale des Caisses locales et de la Caisse de réassurance contre la mortalité du bétail aura lieu à Cahors, le dimanche 28 janvier 1923, Ancien Evêché à Cahors.

**Obsèques**

Lundi soir ont eu lieu les obsèques de M. Abel Pineau, contrôleur principal des Contributions directes à Cahors, décédé vendredi.

Depuis 2 ans à Cahors, M. Pineau était apprécié comme un excellent fonctionnaire et jouissait de la sympathie de ceux qui l'approchaient.

La mort si brusque a vivement ému ses collègues et ses amis.

A la gare, le dernier adieu a été adressé, au nom de l'Administration des directes, par M. Traversier, directeur en ces termes :

Mesdames, Messieurs.

Au nom de l'Administration des Contributions Directes, j'ai le douloureux devoir de saluer pour la dernière fois notre excellent camarade, M. Pineau, contrôleur principal, le collaborateur éclairé que nous venons de perdre.

Originaire du département des Deux-Sèvres, Abel Pineau était entré dans nos rangs, en qualité de surnuméraire, le 30 Mai 1902; nommé contrôleur, le 26 juillet 1905, il avait été promu au grade de contrôleur principal, le 28 septembre 1920, et appelé, sur sa demande, à Cahors, dont le climat lui paraissait convenir à son état de santé ébranlé.

Fonctionnaire instruit, courtois, affable, modeste, d'une éducation parfaite, il ne reculait point devant les difficultés d'une tâche de jour en jour plus lourde et très certainement au-dessus de ses forces chancelantes.

Les qualités heureuses dont il était doué lui avaient conquis l'amitié et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient, et ces sentiments n'ont fait que s'aviver pendant ces derniers mois de souffrance supportées avec un courage et une sénérité admirables. Inclination respectueuse devant l'affliction de sa veuve, de ses trois fillettes, et de ses vieux parents accourus de loin au chevet de leur fils malade et qui ont ainsi la consolation d'avoir pu recueillir son dernier soupir.

Qu'ils veuillent bien nous permettre de nous associer à leur deuil ! Que Mme Pineau qui, hisée par de longues fatigues et les plus terribles angoisses, a, jusqu'à l'issue fatale, avec un dévouement inlassable, entouré son pauvre et cher malade de ses soins et de son affection, reçoive l'expression de la part très grande que nous prenons tous à son malheur !

Puisse nos regrets et nos condoléances émus, adoucir pour cette famille éprouvée, la douleur d'une cruelle séparation ! Quant à nous, nous nous souvenons pieusement le souvenir de notre infortuné camarade.

Tu nous quittes, mon pauvre ami, pour rentrer au pays natal et y dormir ton dernier sommeil auprès de ta femme et de ta famille ; notre pensée fidèle ira le retrouver là-bas à l'ombre des cyprès et le dire que tu es toujours dans notre mémoire.

Adieu, mon cher Pineau, du fond du cœur, adieu !

L'inhumation aura lieu à Beauvoir (Deux-Sèvres).

Nous prions Mme Pineau, ses enfants, la famille d'agréer nos sincères condoléances.

#### Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Ambroise Cassan, le cordonnier bien connu, décédé à Cahors à l'âge de 74 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

#### Accident

Mardi matin, au moment où l'auto de M. le docteur Besse passait devant la rue des Petites-Boucheries, une fillette de 8 ans, qui jouait à cet endroit, alla se jeter sur l'auto qui — heureusement — marchait à une allure très modérée.

La fillette a reçu de nombreuses contusions qui, on l'espère, seront sans gravité.

#### C. P. S. M.

La 1<sup>re</sup> session des examens sanctionnant la préparation au service militaire de la jeunesse auront lieu autant que possible après les conseils de révision, et, au plus tard avant le 31 mars.

La date exacte sera donnée d'ici peu. Pourront se présenter à ces examens :

- 1<sup>o</sup> Les jeunes gens nés avant le 1<sup>er</sup> juin 1903 ;
- 2<sup>o</sup> Ceux qui, nés en juin 1903 obtiendront du ministre de la guerre l'autorisation de faire partie du 1<sup>er</sup> contingent ;
- 3<sup>o</sup> Les candidats à St-Cyr (des majorations de points seront accordées à ceux d'entre eux qui posséderont ce diplôme) ;
- 4<sup>o</sup> Les jeunes gens d'au moins 18 ans, qui désiraient devancer l'appel. Cette dernière catégorie devra se munir, au préalable d'un certificat d'aptitude physique, délivré par un bureau de recrutement.

Pour tous renseignements, s'adresser au Capitaine Lemaire chargé de l'Instruction Physique à Cahors (Caserne Bessières).

#### Choix de la garnison

par les titulaires du C. P. S. M.

Un récent décret renforce les droits actuels ; en effet, au lieu de venir en

1<sup>re</sup> catégorie, les titulaires du C. P. S. M., sont désormais classés de la façon suivante :

En 2<sup>e</sup> catégorie, jusqu'à concurrence de 10 0/0 du nombre des jeunes gens qui, domiciliés dans la subdivision, sont titulaires de ce diplôme.

En 4<sup>e</sup> catégorie, ceux, non compris dans les 10 0/0 ci-dessus. Dans chacune de ces 2 catégories, les jeunes gens choisissent dans l'ordre du classement.

Le choix de la garnison la plus rapprochée du domicile qui, précédemment n'était guère possible que pour les premiers classés, se trouve par ces dispositions, considérablement étendu.

Les avantages accordés aux titulaires du C. P. S. M., s'affirment chaque jour de plus en plus importants et certains.

#### Officiers de complément

Les séances d'Instruction de l'Ecole d'Instruction des officiers de complément de Cahors sont suspendues momentanément.

Un avis indiquera ultérieurement la date de la reprise de séances.

#### Fou évadé

Le nommé G... interné à l'asile de Leyme, à la suite d'un examen mental ordonné par le parquet de Cahors, s'est évadé de l'asile et s'est rendu au domicile de sa femme, à Flottes, près Cahors.

G... proféra des menaces de mort contre sa femme et d'autres personnes. Ses voisins prévenus montèrent bonne garde en attendant l'arrivée des gendarmes.

Ceux-ci arrivèrent et purent mettre G... en état d'arrestation qui fut réintégré à l'asile de Leyme.

#### Escoquerie

Le nommé Bresson négociant, demeurant à Allanche (Cantal) vend de la toile et parcourt les campagnes du Lot. A St-Médard-Catus, il entra chez Mme Meynard et fit ses offres de service. Mme Meynard acheta 6 mètres de toile et les paya, mais elle n'en reçut que 3 mètres. Elle porta plainte.

« Fouchtra ! » dit le marchand au juge d'Instruction de Cahors : « De quoi che plaint chette femme ? Je lui ai vendu chix mètres ? Je lui en ai donné 3 : en parlant de 3 mètres, cha lui fera chix mètres. Fouchtra ! Ch'est pas plus difficile que cha ! »

Le marchand de toile n'est pas normal ; mais il est bien auvergnat. Il sera poursuivi devant le tribunal correctionnel.

Ménagères, méfiez-vous de ces rusés marchands ambulants de toile ou de drap !

#### La faillite Certes et Marty

Une nouvelle plainte a été portée contre certains administrateurs de la Société des charbonnages de Figeac. M. le juge d'Instruction Dupuy, de Figeac, après une laborieuse instruction, a inculpé d'escoquerie MM. Certes et Marty, banquiers, et MM. Bru, directeurs-administrateurs de cette société.

#### Plainte

Plainte a été portée par Mme Lizouret, restauratrice à Lalbenque, contre un de ses voisins qu'elle accuse de lui avoir volé de la plume d'oies et de canards. Elle estime que le montant du vol s'élève à plus de 1.000 francs. Une enquête est ouverte.

#### Incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Girma, rue St-Ursice. Grâce aux secours immédiats apportés par les voisins, le feu a été rapidement éteint.

#### Mauvais garnements

Un incident s'est produit sur le boulevard Gambetta, en face le lycée de jeunes filles.

Par vandalisme, les carreaux de la devanture du magasin de l'épicerie qui servait, il y a peu de temps encore de bureau de tabac, ont été brisés. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

#### Aux assises de la Seine

Le jury de la Seine a acquitté un de nos compatriotes, nommé Basile-Léopold Valat, originaire de Cras (Lot), inculpé de meurtre.

Valat, restaurateur, rue du Cherche Midi, à Paris, avait tué en décembre 1922, un de ses voisins, nommé Langlois, serrurier, qui courtisait sa femme.

C'est sans un accès de jalousie que Valat aurait commis le meurtre.

#### Jugement définitif

Par jugement en date du 11 janvier 1923, le tribunal de Figeac a déclaré l'absence de Léonard (Gustave-Antoine), ouvrier mécanicien, né à Figeac le 25 octobre 1877, fils de Gustave et Victorine Brunet, célibataire domicilié en dernier lieu à Lécappelle-Marival (Lot), disparu depuis l'année 1913.

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### AVIRON CADURCIEN

Une bonne nouvelle. — La Fédération Française de Rugby vient de désigner Cahors pour le grand match *Championnat de France Interscolaire 2<sup>e</sup> tour*.

C'est donc au Stade Lucien Desprats que reviendra l'honneur de recevoir les deux vaillantes équipes qui vont se rencontrer dans cette demi-finale.

Nous ignorons encore le jour, mais tout laisse prévoir que ce match aura lieu *dimanche prochain 28 janvier*.

Les amateurs de Rugby, et ils sont légion à présent à Cahors, seront gâtés dimanche. Brive en effet matchera l'Aviron Cadurcien I à la suite du match interscolaire, qui, espérons-le, se terminera en perspective pour le 28.

Le stade reverra, sans aucun doute, à cette occasion, la foule des grands jours.

*Entraînement.* — Décidément les prières et les ordres de la Commission sont restés pour quelques-uns des équipiers de l'Aviron Cadurcien, lettre morte.

Avant de prendre ou les sanctions nécessaires ou tout simplement avant de se retirer et d'abandonner la saison de rugby, qui, cependant, s'annonce encore fort bien, le Comité veut tenter un dernier effort.

Il convoque par le présent avis *tous les équipiers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> mercredi soir à 8 h. 1/2 au préau de l'Ecole Supérieure. Tous les joueurs présents à Cahors auront à s'y présenter.*

Un appel sera fait et, *s'il le faut*, la Commission prélèvera une seule équipe, au lieu de deux, parmi les joueurs présents. L'équipe deuxième disparaîtra et ne comptera plus pour le calendrier.

#### Cours de gymnastique

L'ouverture des cours de gymnastique aura lieu, irrévocablement, dimanche prochain 28 janvier 1923, à 11 heures (Ecole primaire supérieure, Rue Emile Zola).

Ces cours placés sous la direction de M. Verdier, professeur d'Éducation Physique au Lycée Gambetta, se poursuivront le jeudi et le dimanche de chaque semaine, le dimanche de 14 h. 30 à 15 h. 30, le dimanche de 11 heures à midi.

Les nouvelles adhésions seront reçues par M. Verdier et par M. le Président de l'Aviron Cadurcien.

#### Evaluations agricoles

L'Office public les évaluations agricoles au 1<sup>er</sup> janvier 1923 :

*Blé d'hiver.* — Surfaces ensemencées : 53.000 hectares. Etat des cultures : bon.

*Méteil.* — Surfaces ensemencées : 1.200 hectares. Etat des cultures : bon.

*Orges d'hiver.* — Surfaces ensemencées : 700 hectares. Etat des cultures : bon.

*Avoine d'hiver.* — Surfaces ensemencées : 6.500 hectares. Etat des cultures : bon.

#### Avis de concours

Un concours pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal et d'agent-voyer surnuméraire aura lieu le 16 avril prochain à la Préfecture de Tulle.

Pour les conditions d'admission et les avantages qui sont attachés à cet emploi, tous renseignements utiles peuvent être donnés à la Préfecture du Lot (Bureau du Cabinet).

#### Séance récréative

Communiqué : Le patronage St-Louis a donné dimanche dernier dans la salle Alain de Solminihac une séance récréative devant un nombreux public.

A la demande générale une nouvelle séance récréative aura lieu jeudi prochain à 16 heures.

### PALAIS DES FÊTES

JEUDI 25 JANVIER (Matinée et Soirée) OUI ou NON, grand film avec NORMA TALMADGE (super-lecture).

Amour et Cuisine, comédie gaie.

Journal (ERKA).

Les ancêtres du cheval (documentaire).

#### Limogne

Marché. — Le marché aux truffes de vendredi 19 janvier a été assez important malgré le mauvais temps.

Apport, 650 kilos ; toutes vendues de 15 à 30 fr. la livre, suivant grosseur et qualité ; noix, de 50 à 53 fr. Thectolitre ; cerneaux, de 5, 50 à 6 fr. 25 le kilo.

Peu de blé, de 65 à 68 fr. les 80 kilos maïs, de 48 à 53 fr. Thectolitre ; avoine 32 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 18 fr. le sac.

Poulets, 3 fr. 25 ; dindons, 3 fr. 25 ; poules, 3 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 50, le tout la livre ; fromages du pays, 1 fr. 80 la douzaine ; œufs, 5 fr. la douzaine.

#### Promilhanes

Les sangliers. — Malgré un froid très vif nos braves chasseurs partirent pour une battue aux sangliers mais revinrent bredouilles. Cela ne les découragea pas, car ils se sont donné rendez-vous pour dimanche prochain.

La dernière battue a été plus fructueuse ; une laie pesant 65 kilos a été tuée.

#### Puy-l'Évadé

Démographie. — Au cours de l'année 1922, il a été enregistré : 23 naissances, 18 mariages, 3 divorces, 40 décès, dont 3 étrangers décédés à l'hospice.

Secours mutuels. — Dimanche, a eu lieu à la mairie, la réunion trimestrielle de la société de secours mutuels.

Après l'appel des membres, lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui fut approuvé. On procéda à l'admission de deux membres participants qui sont admis : M. Cassé Paul, par 45 voix, et M. Bruyère, par 55 voix.

Le président donna lecture d'une demande d'admission de M. Maruol, receveur buraliste ; suivant le règlement, il sera procédé à cette admission à la prochaine séance.

M. le président fait connaître qu'à la prochaine réunion il sera procédé au renouvellement du bureau et la séance est levée.

#### Vire

Nécrologie. — Dimanche, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Aymard, propriétaire dans notre commune, décédé subitement. Nos condoléances à la famille.

#### Soturac

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté préfectoral, M. Emile Delpon voit ses pouvoirs de membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance et d'assistance de la commune de Soturac renouvelés jusqu'au 31 décembre 1926.

#### Tour-de-Faure

Fête du 11 février. — La jeunesse de Tour-de-Faure organise pour le dimanche 11 février prochain une grande journée sportive et dansante.

#### Figeac

Obsèques d'un brave. — Samedi ont eu lieu les obsèques de notre compatriote Felzines, dont le corps était ramené d'un cimetière du front.

Un grand concours de parents et d'amis accompagnèrent le cercueil, qui disparaissait sous un monceau de fleurs et de couronnes. Une délégation des diverses sociétés de la ville, avec leurs drapeaux, les écoles, assistèrent à cette cérémonie.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Hyménée. — Nous apprenons que, prochainement, sera célébré à Figeac le mariage de M. Laburthe, sous-préfet de Ville-neuve-sur-Lot, ancien sous-préfet de Figeac, avec Mme Lemarquand, résidant à Figeac.

Nous adressons aux futurs époux tous nos vœux de bonheur.

Fiançailles. — Nous apprenons les fiançailles de notre compatriote M. René Besse, ancien chef-adjoint du Cabinet du ministre des Régions libérées, propriétaire à Figeac, avec Mlle Jacqueline de Longchamps.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

#### Souillac

Probité. — Le jour de la foire, M. Courtié, propriétaire à Nadailac-du-Roc, a trouvé un portefeuille contenant une somme assez rondelette qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de l'appareur municipal. Ce portefeuille appartenait à une personne des environs de Marlé, M. Treille, qui a été tout heureux de rentrer en sa possession.

### Vayrac

Foire. — Notre foire avait attiré une grosse affluente dans notre localité. Le champ de foire était bien approvisionné, et les marchands étaient nombreux. Voici les cours pratiqués :

Vaches, de 80 à 110 fr. le quintal, suivant qualité ; boufs gras, de 110 à 130 fr. les 50 kilos ; boufs de travail, de 2.500 à 3.400 fr. ; veaux, de 5 à 6 fr. le kilo ; moutons gras, de 150 à 188 fr. pièce ; porcelets de deux à trois mois, de 140 à 160 fr. pièce ; cochons gras, de 250 à 270 fr. les 50 kilos.

Volailles, de 3 à 3,50 la livre ; dindes, 3 fr. la livre ; lapins domestiques, 1,75 ; foies d'oie, de 28 à 30 fr. le kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Halle. — Presque pas de blé, vendu entre 55 et 60 fr. ; avoine, de 21 à 26 fr., le tout l'hectolitre ; haricots, de 22 à 24 fr. le double décalitre.

Gibier : lièvres, de 25 à 28 fr. ; lapins de garenne, de 8 à 10 fr. ; perdreaux rouges, 9 fr.

Truffes, de 38 à 40 fr. le kilo.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 28.

### « Les nouvelles sont bonnes »

Les ministres se sont réunis hier soir. A leur sortie on affirmait que les nouvelles de la Ruhr « étaient bonnes ».

Les grèves annoncées paraissent avorter et toutes les mesures sont prises pour remédier à la situation.

Les cheminots de Dortmund ont repris le travail.

### L'opinion britannique

De Londres : Tandis que plusieurs journaux estiment nécessaire une médiation étrangère, le Daily Mail continue à encourager vivement l'énergie politique de la France et conseille à la France de persévérer dans l'application des sanctions.

### Les livraisons à la Hollande

D'Amsterdam : On prétend ici que les 80.000 tonnes de charbon que l'Allemagne envoie chaque mois en Hollande continueront à être envoyées comme par le passé.

Le contrat concernant ces livraisons a été approuvé, en effet, par la Commission des Réparations.

### La résistance allemande

D'Essen : Les autorités postales allemandes ont coupé tous les fils reliant le circuit militaire français avec le réseau municipal ; elles ont, en outre, édicté un règlement suivant lequel on ne peut converser téléphoniquement qu'en allemand. Seules des exceptions spéciales ont été faites en faveur des correspondants des journaux anglais et américains.

### A Lausanne

De Lausanne : La conférence examine ce matin la question de frontières de la Turquie d'Asie et par suite l'attribution du vilayet de Mossol.

### Marché de La Villette

22 Janvier 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI		
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...	6.648	1.102	2.40	1,70
Vaches...	1.914	119	4,00	3,75
Taureaux...	16.958	2.465	4,25	4,00
Veaux...	4.269	5,50	5,30	5,00
Moutons...				
Porcs...				

Observations. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

### LA PHOSPHODE BARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue  
Prix du Flacon : 40 francs  
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE  
En vente dans toutes les Pharmacies

### Métayer vigneron demandé

pour propriété terres et vignes  
Ecrire : Madame Paul BERGON  
CESSAC-DOUELLE (Lot)

### AVIS DE DÉCÈS

Les familles CALVET, CASSAN, LABRO, CONSTANT, RICHARD et tous les autres parents ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

#### M. CASSAN Ambroise

Cordonnier

décédé à Cahors le 22 janvier 1923, à l'âge de 74 ans, et les prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le mercredi 24 courant, à 9 h. 1/2, en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 1, rue Emile Zola.

### REMERCIEMENTS

Madame veuve PINEAU et ses enfants ; Monsieur PINEAU, Percepteur en retraite, à Niort, et Madame PINEAU, ainsi que tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister à la levée du corps de

#### Monsieur Abel PINEAU

Contrôleur principal des Contributions Directes à Cahors

### Une excellente Recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coque, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

### A vendre à MONTCUQ (Lot)

Un fonds de Commerce de Tissus ET CONFÉCTIONS

Une très vaste maison avec jardins, au centre de la ville. C'est une des plus grandes, confortables et agréables de la localité. — Pour renseignements s'adresser à J. LABRO.

### ACCORDEONS

GRANDE BAISSE de PRIX  
Cat. en couleurs : 1 fr.  
DEDENIS, F. Brivo (Cortèze)

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE du sieur BERTHONNEAU Pierre, Mercier à Castelfranc

Convocation des Créanciers pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre

Le huit février mil neuf cent vingt-trois, jour de jeudi, à quatorze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic — sur l'état de la faillite dont s'agit — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu ; — débiter, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.  
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 17

## L'Affaire Froideville

PAR André THEURIET de l'Académie Française

### PREMIÈRE PARTIE

#### VIII

— Merci mille fois, monsieur, de votre utile concours, dit-il à Perceval en lui serrant la main, et merci surtout de la bonne grâce avec laquelle vous m'avez éclairé.

— J'aurais voulu mieux faire, monsieur le comte, répondit Perceval en s'inclinant, mais je suis obligé de me renfermer dans les limites que me trace mon devoir.

— Heureusement, monsieur, répliqua finement d'Entrevernes en prenant congé,